

ARRÊTÉ N° 36/2025
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE TRAVAUX EN AGGLOMERATION
71 Grand'Rue – Entreprise LGTP SAS

Le Maire de la Commune d'Orschwihr,

VU l'arrêté permanent n° 25/2025 du 10 juin 2025 ;

VU la demande formulée le 15 septembre par Monsieur Guillaume LEUCK, représentant l'entreprise LGPT SAS, 1 rue Denis Papin, 68190 ENSISHEIM ;

Considérant que des travaux de réparation d'une fuite d'eau sont nécessaires au niveau du 71 Grand'Rue sur voie communale en agglomération ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 22 septembre 2025 et pour une durée de 8 jours calendaires, la circulation sera règlementée selon les besoins du chantier soit par circulation alternée par panneaux CK18 et BK15 ou par feux tricolores au droit du chantier. Il sera interdit de stationner et de dépasser.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions réglementaires à appliquer sont celles de l'arrêté permanent cité ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de ORSCHWIHR. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade Verte de Sultz
- Gendarmerie de Guebwiller
- Services environnement de la CCRG et FLORIOM
- Entreprise LGPT de Ensisheim
- Capitaine BERTHOD Xavier, SIS 68, compagnie 3, Ensisheim

Fait à Orschwihr, le 18 septembre 2025

Le Maire :

Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le : 18/09/2025

16:58



Visualisation car...
geoportail.gouv.fr

